



Secrétariat :
Pharmacie interjurassienne
Hôpital du Jura bernois SA
2740 Moutier
Tél : 032 494 30 40/44
Fax : 032 494 30 42
joel.wermeille@hjbe.ch
melanie.brulhart@hjbe.ch

Commission des Médicaments

Dr Martine Decosterd	Dr Laslo Pataki
Mme Stéphanie Beley	Dr Emilio Valvini
Dr Hervé Duplain	Dr Riccardo Vandoni
Dr Grégoire Gremaud	Dr Joël Wermeille
Mme Mélanie Brulhart	

PIJ-MEDIC.INFO

Bulletin d'information de la Commission des Médicaments et de la Pharmacie interjurassienne

LISTE DES MÉDICAMENTS

- Modifications de la liste

POLITIQUE DU MÉDICAMENT

- Information de la Commission des médicaments
 - Nouveaux anticoagulants oraux
 - Retrait du marché des formes retard d'Inderal (propranolol)

La Commission des médicaments et la Pharmacie interjurassienne se tiennent à votre disposition pour toute question portant sur son fonctionnement ou ses décisions.
Les références utilisées pour la rédaction des articles sont à disposition auprès du secrétariat.

Liste des médicaments

Médicaments remplacés ou supprimés : décembre 2013 – mars 2014

Produit supprimé	Nouveau produit	Commentaire
Acetylcystein gran 200 mg	Acetylcystein cpr eff 200 mg	Retrait du marché par le fabricant.
Aricept cpr 5 mg et 10 mg	Donepezil cpr 5 mg et 10 mg	Générique.
Combivir + Kaletra (emballage starter)	Isentress + Truvada (emballage starter)	Adaptation de la prophylaxie post expositionnelle au VIH aux recommandations de la Commission fédérale pour la santé sexuelle (CFSS). L'association Isentress et Truvada offre des avantages en termes d'effets indésirables et d'interactions médicamenteuses ainsi qu'une posologie simplifiée (1 cpr d'Isentress 2x/jour et 1 cpr de Truvada 1x/jour)
Doxycycline cpr 100 mg	Doxyciline cpr 100 mg	Retrait du marché par le fabricant.
Flammazine crème 1% 500 g		Médicament pratiquement plus utilisé. Reste dans la liste : Flammazine crème 1% 50 g
Gynipral cpr 0.5 mg		Retrait du marché par le fabricant. Reste dans la liste : Gynipral amp. 25 mcg/5 ml
Inderal LA caps retard 80 mg		Retrait du marché par le fabricant (cf. information p.4). Restent dans la liste : Inderal cpr 10 mg et 40 mg
Modulamin Plus flac. 10% 500 ml		Médicament pratiquement plus utilisé.
Nipruss amp. 60 mg	Nitroprussiato amp. 50 mg	Retrait du marché par le fabricant. Produit étranger nécessitant une ordonnance interne nominale (celle-ci peut être faite à postériori).

Médicaments introduits

- Monuril gran. 3 g (fosfomycine)**
 Adaptation du guide pratique pour l'antibiothérapie chez l'adulte en considérant les recommandations actuelles et l'augmentation de la résistance aux quinolones en Suisse (demande du groupe de travail « Antibiotique » de la Commission des médicaments).
- Iopamiro amp. 300 mg/ml 50 ml (iopamidol)**
 Praticité d'emploi et coût plus faible des ampoules de 50 ml lors d'utilisation de grands volumes, par rapport aux ampoules de 10 ml. Les ampoules de 10 ml de Iopamiro 300 mg/ml restent dans la liste.
- Resource Protein Instant pdr 400 g (complément alimentaire protéiné)**
 Réintroduction de ce complément alimentaire protéiné pour la préparation de mets très chauds.
- Sonovue kit inj 8 mcg/ml (hexafluorure de soufre)**
 Produit de contraste pour usage diagnostique utilisé lors d'échographies ou d'exams Doppler.

Liste des médicaments

Médicaments réservés et médicaments d'urgence

- **Dantrolène fio. 20 mg**
Adaptation des quantités stockées aux recommandations officielles.
Lieux de stockage et quantités : 24 flacons par site concerné
- **Depakine amp. 400 mg (valproate)**
Ajout de la forme injectable de valproate dans la liste des médicaments d'urgence d'exception.
Lieux de stockage et quantités : H-JU - Delémont : Pharmacie (8 amp)
HJB SA - Moutier : PIJ (8 amp)
- **Lugol sol. aqueuse 5% 100 ml (iode)**
Médicament disponible sans ordonnance interne pour le service du Bloc opératoire (déjà disponible pour le service de Gynécologie-Obstétrique).
- **Metalyse amp. 10'000 UI (tenecteplase)**
Adaptation des quantités stockées sur le site de Porrentruy en raison de la faible utilisation de ce médicament.
Lieux de stockage et quantités : H-JU - Delémont : Soins Intensifs (1 amp.) et pharmacie (1 amp.)
H-JU - Porrentruy : Soins Continus (1 amp.)
HJB SA - Moutier : Soins Intensifs (1 amp.) et PIJ (1 amp.)
HJB SA - St-Imier : Soins Intensifs (1 amp.) et pharmacie (1 amp.)
- **Natrium Bicarbonat 8.4% (1000 mmol/l) perf. 100 ml**
Adaptation des quantités stockées en considérant la nécessité de conserver ces perfusions dans leur emballage original à l'abri de la lumière (10 flacons/carton).
Lieux de stockage et quantités : Pharm : 10 flacons
U.S : 10 flacons
- **Penaten lotion 400 ml (émulsion h/e)**
Médicament disponible sans ordonnance interne pour le service de radiologie : utilisation pour la transmission du signal de la sonde lors d'ultrasons chez les nouveau-nés et les nourrissons (déjà disponible pour le service de Gynécologie-Obstétrique).
- **Ultracaine D-S Forte amp. 1.7 ml (articaine 40 mg/ml et adrénaline 10 mcg/ml)**
Médicament disponible sans ordonnance interne pour les services de Gynécologie-Obstétrique et du Bloc opératoire.

JF

Information de la Commission des médicaments

Nouveaux anticoagulants oraux

Les nouveaux anticoagulants oraux (NAO), rivaroxaban (Xarelto), dabigatran (Pradaxa) et apixaban (Eliquis), ont retenu particulièrement l'attention de la Commission des médicaments au cours de ces douze derniers mois. En effet, d'une part ils représentent une alternative intéressante aux antivitamines K (AVK) et aux héparines de bas poids moléculaires (HBPM) dans certaines indications reconnues et d'autre part, les connaissances sur leur profil efficacité/risque restent encore très limitées (peu de recul, beaucoup d'incertitudes concernant les interactions et les adaptations de posologies en cas d'insuffisance hépatique ou rénale, population étudiée limitée, etc.). Les NAO représentent de plus une classe relativement hétérogène en termes de recommandations d'utilisation et de profils pharmacologiques, rendant leur utilisation d'autant plus complexe [1].

Lors de sa dernière évaluation de cette classe thérapeutique, la Commission des médicaments a considéré les éléments objectifs en sa possession, en particulier les points suivants :

- Profil efficacité/risque :
 - Selon les données disponibles, les NAO semblent aussi efficaces que les AVK et les HBPM dans les indications reconnues. Leur profil de risque est cependant moins bien connu que celui des AVK et HBPM : une seule étude comparative de grande envergure par molécule et pour la majorité des indications [2-5] dans une population sélectionnée, données limitées quant aux adaptations posologiques en cas d'interactions médicamenteuses, d'insuffisance rénale ou hépatique, etc. On peut également relever que des hémorragies occultes d'origine gastro-intestinales peuvent survenir avec les NAO [6].
 - Compte tenu de leur courte demi-vie ($t_{1/2}$ rivaroxaban = 7-13h ; $t_{1/2}$ dabigatran = 14-15h ; $t_{1/2}$ apixaban = env.12h) [7-8], le risque thrombotique est augmenté en cas d'oubli de la prise du traitement. Ce point est à considérer, en particulier lors de soupçons de mauvaise adhésion thérapeutique.
 - L'absence de marqueur biologique fiable pour le suivi ainsi que de taux plasmatiques de référence rend difficile la gestion de l'anticoagulation dans certaines situations (surdosage/surexposition, chirurgie/acte invasif urgent à risque hémorragique, interactions médicamenteuses, etc.) [1].
 - Il n'existe pas actuellement de recommandations robustes pour la prise en charge des saignements graves sous NAO, en l'absence d'antidote spécifique ou de protocole validé d'antagonisation [1].
- Prix :

La mise en liste d'un NAO pourrait s'accompagner d'une augmentation de la prescription et mener à une augmentation des coûts de 5000 à 15'000 CHF/an.
- Position des revues indépendantes :

Les revues indépendantes d'évaluation des médicaments et membres de l'ISDB consultées (La Revue Prescrire, The Medical Letter, Drugs and Therapeutics Bulletin, etc.) s'accordent à considérer que les NAO peuvent être utiles chez certains patients, mais que leur profil efficacité/risque reste encore insuffisamment documenté pour une généralisation de leur emploi. Elles relèvent également l'importance de respecter strictement le cadre reconnu de leur utilisation.

En considérant les éléments ci-dessus, la Commission des médicaments décide de pas encore introduire dans la liste un NAO et de suivre ce dossier de près, en particulier les éléments concernant (1) la mise sur le marché d'un antidote et (2) d'un test de laboratoire permettant un suivi fiable de l'activité anticoagulante, ainsi que (3) les données de pharmacovigilance de Swissmedic.

En revanche, elle prend la décision de mettre à disposition des emballages de Xarelto 15 mg et 20 mg sur chaque site, afin d'éviter des interruptions de traitement (ordonnance interne nominale nécessaire).

Références :

[1] Médicaments anticoagulants : actualisation du rapport de l'ANSM. Actualités Vidal. Avril 2014 [2] Manesh R Patel et al. N Engl J Med 2011;365:883-91 [3] Bauersachs R et al. N Engl J Med 2010;363:2499-510 [4] Stuart J Connolly et al. N Engl J Med 2009;361:1139-51 [5] Christopher B Granger et al. N Engl J Med 2011;365:981-92 [6] Questions et réponses sur l'utilisation du rivaroxaban (Xarelto) dans la pratique. Revue Médicale Suisse. Juin 2013 [7] PIJ-medic.info N°34. Janvier 2014 [8] www.swissmedic.info.ch.

JW, MB et JF

Retrait du marché des formes retard d'Inderal (propranolol)

La maison AstraZeneca retire du commerce les formes retard de propranolol (Inderal LA capsules 80 mg et Inderal Retard capsules 160 mg) indiquées dans la prévention des hémorragies gastro-intestinales hautes en cas d'hypertension portale et de varices œsophagiennes.

Les formes non retard de propranolol (Inderal comprimés 10 mg et Inderal comprimés 40 mg) restent disponibles dans la liste des médicaments.

Le traitement remplaçant les formes retard d'Inderal devra être évalué au cas par cas par le médecin prescripteur. Selon la dose et l'indication, Inderal LA capsules 80 mg peut être remplacé comme suit :

- Inderal comprimés 40 mg (forme non-retard, fréquence d'administration à adapter)
- Propranolol Retard capsules 160 mg (forme retard; ordonnance interne nominale nécessaire)

BR